



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 69281

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la demande récurrente d'associations d'anciens combattants de voir instaurer une journée nationale de la résistance. Cette journée, non fériée et non chômée, serait l'occasion de faire le nécessaire travail de mémoire sur l'action de la résistance tout au long de la Seconde Guerre mondiale. Elle pourrait être fixée au 27 mai. Le 27 mai 1943, au moment où les forces nazies subissaient des revers décisifs, le Conseil national de la résistance était créé dans la clandestinité, à l'initiative de Jean Moulin et du général de Gaulle. Cette journée permettrait de transmettre aux jeunes générations les valeurs humanistes et patriotiques. Elle serait aussi l'occasion pour la France de rendre hommage au rôle de la résistance et aux résistants. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur la création d'une telle journée nationale de la résistance.

Texte de la réponse

L'exemple de courage et de civisme qu'ont incarné au cours de la Seconde Guerre mondiale le général de Gaulle et tous ceux qui ont résisté est un élément fondateur de notre mémoire nationale. Il est impératif que le message que nous ont légué ces hommes et ces femmes soit conservé et transmis aux plus jeunes générations. Il en va de nos valeurs républicaines. C'est dans cet esprit que le Gouvernement continue d'agir en faveur de la mémoire résistante, à la fois par son soutien aux institutions qui la font vivre (Fondation de la Résistance, Fondation de la France libre, Fondation pour la mémoire de la Déportation, Fondation pour la mémoire de la Shoah, Fondation Charles de Gaulle), par son implication dans des projets menés en direction des jeunes et par son soutien à des projets mémoriels d'envergure. L'année 2008 a ainsi vu la double inauguration de l'Historial Charles de Gaulle aux Invalides et du mémorial Charles de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises. Tous deux particulièrement axés sur l'histoire de la Résistance, ils font une large place à l'action du Conseil national de résistance (CNR). Dans ce contexte, le décret n° 2006-313 du 10 mars 2006, qui a institué le 18 juin en « journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi », doit être bien interprété. Par son intitulé, il rassemble sous la bannière d'une date célèbre pour le grand public l'ensemble des résistants français, c'est-à-dire tous ceux qui ont refusé la défaite et continué à se battre, que cela soit dans les Forces françaises libres, à la tête d'un journal clandestin, sur les bancs de l'Assemblée consultative provisoire d'Alger, ou dans un maquis. L'instauration d'une autre journée nationale consacrée à la Résistance conçue comme la seule résistance intérieure risquerait d'être incompréhensible aux yeux de la plupart de nos compatriotes, pour qui le 18 juin incarne justement la Résistance de façon globale. Alors que s'est ouvert le cycle commémoratif du soixante-dixième anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, où la journée du 18 juin 2010 va constituer un moment fort, la création d'une autre journée de référence altérerait la portée de l'événement. Si l'histoire de notre pays durant la Seconde Guerre mondiale est compliquée et marquée par des divisions, le rôle de la mémoire est au contraire de rassembler les Français autour de leur passé, aussi complexe soit-il. Il est donc nécessaire de ne pas encourager la multiplication des journées d'hommage mise en lumière par la commission pour la modernisation des commémorations nationales, présidée par l'historien André Kaspi. Tandis que six commémorations nationales

ont été créées entre 1880 et 2001, six autres l'ont été en seulement cinq ans, de 2001 à 2006. Pour favoriser la lisibilité de notre mémoire par le plus grand nombre, il est important d'éviter la création de nouvelles journées nationales, d'autant qu'en dehors de celle du 18 juin il en existe trois autres qui peuvent être l'occasion de célébrer l'idéal démocratique et humaniste de la Résistance : la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la Déportation, la commémoration de la victoire de 1945 et, surtout, la cérémonie en hommage à Jean Moulin, qui se déroule chaque 17 juin au Panthéon. Les discours prononcés lors de cette dernière manifestation ne manquent jamais de célébrer le rôle du CNR.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69281

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 714

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 2966